

L'INFLUENCE DES 4 ANNEES DE GUERRE SUR LES PRIX. — QUTLQUES COMPARAISONS FRAPPANTES

Les hausses de prix les plus marquantes au cours de quatre années de guerre ont porté sur les produits canadiens. Et parmi ceux-ci, mettons en première ligne, la farine et les céréales. Le 13 juillet 1914, la farine du Manitoba, premières patentes, se vendait à \$5.60 le baril. Le prix de la farine de guerre est cotée aujourd'hui à \$11.60 le baril. Pour ce qui est de l'avoine roulée, les prix ont monté de \$2.50-\$2.65 le sac de 90 livres avant les hostilités, à environ \$5.00, base d'aujourd'hui. La farine de blé-d'Inde est montée de \$2.30 à \$2.45 le sac de 98 livres à \$6.00, base d'aujourd'hui.

Le son et les "shorts" qui se vendaient de \$23.00 à \$25.00 la tonne avant la guerre sont cotés respectivement à présent \$37.25 et \$42.25 la tonne. Ces chiffres nous indiquent qu'il s'est produit une hausse de 100 pour 100 dans les articles principaux du commerce canadien.

Les produits canadiens qui ont montré des bonds fantastiques sont ceux placés sous la dénomination de "provision". Ainsi l'on voit que le porc apprêté, tué des abattoirs se vendait de \$10.50 à \$11.00 par cwt., le 1er janvier 1915. Ce prix a augmenté jusqu'à \$25.00 par cwt., le prix d'aujourd'hui. Et même à ce prix, il y a déclin de \$1.50 sur les cours d'il y a un an. Les viandes fumées ont suivi ce mouvement ascendant et les prix comparatifs d'avant-guerre et d'aujourd'hui, montrent que les jambons canadiens ont haussé de 18c à 19c la livre, à 35c et 36c. Le bacon pour breakfast a sauté de 18c-19c à une base de 43c-44c la livre, aujourd'hui. Le bacon roulé a monté de 17c la livre à 33 1-2c la livre.

Parmi les autres produits de ferme sur lesquels des comparaisons peuvent être faites, citons le sandoux qui de 12c la livre au 1er janvier 1915 (quatre mois après la déclaration de la guerre) atteint aujourd'hui 31c. Le beurre de crèmerie a avancé de 26 1-2c la livre, avant-guerre, à 52c-53c la livre, actuellement. Le beurre de ferme a subi une semblable augmentation, s'élevant de 20-21c la livre à 44-45c, prix actuel. Le fromage frais est monté de 14 1-2-15c à 28c et il est à croire que sur cette ligne, des prix encore plus élevés seront atteints.

LES GELEES ET CONFITURES CANADIENNES SERONT EN HAUSSE

Les marchands qui s'attendent à une diminution de prix pour les gelées et confitures canadiennes seront très probablement désillusionnés.

Il y a au contraire, toutes indications d'une hausse probable plutôt que d'une baisse. Il y a eu une rareté mondiale de petits fruits qui a eu pour résultats l'achat de ces fruits à prix élevés. Il est peu probable que les confitures anglaises puissent venir sur notre marché en quantités importantes. Ce qu'on recevra ne représentera qu'un effort de la part du manufacturier pour conserver son nom devant le public, mais ne représentera pas une augmentation d'approvisionnement.

Le grand point de la question, c'est qu'il y aura encore pendant plus d'un an une armée de plusieurs millions d'hommes à pourvoir. Il faudra d'énormes quantités de produits alimentaires pour nourrir cette armée et tout ce que l'Angleterre et l'Ecosse peuvent fournir ne pourra répondre à la demande. De fait, il existe encore une forte demande pour l'exportation de produits canadiens de cette nature et ceci, en dépit des

envois énormes de confitures d'Australie au gouvernement anglais. M. James Wagstaffe, le directeur-gérant de Wagstaffe, Limited, d'Hamilton, est d'avis qu'on ne saurait s'attendre à des baisses de prix. Il ajoute:—

Les prévisions en ce qui concerne les confitures pour la prochaine saison, sont pour des prix plus élevés. Le sucre est plus cher aujourd'hui qu'il ne l'était à cette époque l'an dernier. Pour contrats pour les fraises et les groseilles, le cultivateur demande plus cher les manufacturiers de boîtes en fer-blanc ne prétendent pas baisser leurs prix. De fait, nous avons suspendu nos prix, ce qui signifie que nous les hausserons un peu au cours de janvier."

M. Furnivall, de Furnivall-New, Hamilton, est de la même opinion. Des contrats, pour groseilles, dit-il, ont été passés à 50 pour 100 plus chers que l'an passé, tandis que nombre de manufacturiers ont fait l'achat de fraises à environ 100 pour 100 de hausse sur les prix de la saison dernière. Ces frais supplémentaires feront plus que contrebalancer les déclins possibles d'un autre ordre. Le sucre sera, sans contredit, plus abondant, mais ne sera guère meilleur marché, de sorte que les conditions de manufacture ne se trouveront améliorées qu'au point de vue des quantités qu'on pourra obtenir. M. Furnivall pense aussi qu'on ne saurait compter sur la concurrence anglaise. Les stocks anglais sont dégarnis et il faudra bien du temps avant qu'ils soient revenus à des bases suffisantes pour permettre l'exportation.

LE COMMERCE SERA STIMULE PAR LA DEMOBILISATION

Le "Financial Post" estime que \$100,000,000 seront payés par le gouvernement canadien aux soldats déchargés du service militaire. On sait que tous les hommes retour du front recevront de \$133 à \$200, sans préjudice de l'allocation à leurs femmes soit \$25.00 par mois pendant quatre, cinq ou six mois. Ces sommes seront beaucoup plus élevées pour les sergents, les lieutenants et les officiers supérieurs. Cet argent facilitera certainement le retour des soldats à la vie civile, et il ne fait aucun doute que cela aura pour résultat de plus grosses affaires dans le commerce des fournitures pour hommes. En revenant, les soldats auront besoin de vêtements et auront de l'argent pour en acheter. N'y a-t-il pas là une magnifique opportunité pour les marchands-détaillants?

Et n'y a-t-il pas dans ces certitudes un réactif puissant contre les craintes manifestées dans certains milieux commerciaux?

ON DEMANDERA L'ANULATION DE PROHIBITION DE LA MANUFACTURE DE LA BIÈRE

Les brasseurs de Montréal ont décidé de demander au Gouvernement Fédéral le rappel de l'ordre-en-conseil arrêtant la manufacture de la bière après le 1er janvier 1919. Ils prétendent que ce règlement ne fut qu'une mesure de guerre destinée à économiser les céréales. Comme il n'est plus besoin d'assurer la conservation de l'orge, les brasseurs estiment que l'interdiction de fabrication de la bière devrait être levée. Ils annoncent que si telle réglementation demeure en vigueur, des actions seront prises devant les tribunaux pour en faire déclarer l'illégalité.